



cse-c n°13

du 8 juillet 2020

DISTRIBUTION
GAZ

Déclaration CGT

Se cachant derrière le maintien de l'ordre, **le gouvernement MACRON utilise des gaz lacrymogènes exposant au cyanure**. Pourtant, ceux qui se battent pour la sauvegarde des acquis sociaux dans le pays, y sont régulièrement confrontés. Le Gouvernement s'en donne à cœur joie pour lancer ces bombes lacrymo au cyanure sur les manifestants comme depuis plusieurs semaines et sur ceux qui défendent le service public de la santé. Comment ce gouvernement a-t-il pu reconnaître le travail indispensable de ces professionnels de santé durant la pandémie et les attaquer et les mépriser de la sorte après ?

Pour faire face aux incessantes attaques et réformes pilotées par EDF et ENGIE, la **FNME-CGT décide le lancement du Programme Progressiste de l'Énergie (PPE)**.

Le PPE s'oriente autour de 4 axes :

- ▶ la sortie des marchés financiers, pour un service public dont la mission principale sera la lutte contre le réchauffement climatique ;

- ▶ un tarif unique basé sur les besoins ;
- ▶ une TVA de bien de première nécessité à 5,5% ;
- ▶ une solidarité renforcée et un droit d'accès à l'énergie pour tous.



Le patronat des IEG lance une négociation sur notre grille salariale et la rémunération. Les employeurs annoncent le maintien de la grille pour la Branche.

- A ce jour, deux propositions des employeurs :
- ▶ **Diminuer l'écart d'augmentation entre 2 NR** ;
 - ▶ Possibilité d'une augmentation générale d'entreprise en ajoutant un coefficient supplémentaire dans la formule du SNB¹.

Ordre du jour :

- ▶ Amiante (*pour avis*)
- ▶ REX EOAI
- ▶ Suivi de la gestion de la crise sanitaire du covid-19 et de la reprise d'activité
- ▶ Enquête « C'est à vous » 2020

Rappelons qu'1 NR correspond à 2,34% d'augmentation. **A qui veulent-ils faire croire qu'en diminuant l'écart des barreaux d'une échelle on grimpe plus vite ? En tout cas certainement pas aux gaziers.**

Pour l'augmentation générale d'entreprise, c'est la fin des augmentations de Branche. *[Nos revendications dans la déclaration intégrale]*

La délégation CGT apporte son soutien aux collègues de Marseille, en grève depuis plusieurs jours pour la défense de l'emploi et l'embauche de leur collègue alternant dont le dossier est irréprochable.

Lire la déclaration liminaire intégrale



1. Amiante (*pour avis*)

L'avis porte sur **la stratégie d'échantillonnage pour le renouvellement de mesures d'empoussièrement de l'amiante**. Cela concerne des modes opératoires spécifiques à mettre en œuvre en cas de présence ou de suspicion de présence d'amiante. Ces mesures doivent permettre de vérifier que les mesures de protections existantes protègent bien les opérateurs exposés aux fibres d'amiante pendant ces phases de travail et en évitant toute pollution extérieure à la zone de travail.

La CGT n'a de cesse de défendre les intérêts des agents afin de garantir leur sécurité lors de l'exécution de leur contrat de travail. Ce lien de subordination désigne le fait, pour un salarié, de devoir se conformer aux instructions de l'employeur et de réaliser le travail confié par ce dernier. Pour autant l'employeur a des obligations en matière de prévention des risques pour garantir la sécurité de ses agents.

Pour la CGT, chaque prélèvement doit prendre en compte les trois types de fibres (OMS, FFA et FCA) et pas uniquement les fibres d'amiante dont la longueur est supérieure à 5 µm (OMS et FFA) qui ne représentent que 30% des fibres.

La direction refuse de prendre en compte les 70% de fibres d'amiante restantes.

Pour la CGT, toutes les mesures doivent être prises pour s'assurer d'une "absence d'exposition" aux fibres d'amiante. Car comme pour d'autres cancérigènes, **une seule fibre d'amiante peut déclencher un cancer ou autre maladie professionnelle plusieurs années après l'exposition**. Le médecin du travail présent a pris ses responsabilités et confirme nos propos. La direction n'a eu d'autre choix que de s'engager à nous présenter les résultats de ces mesures.

Lire l'avis motivé



Résultat des votes

POSITIFS : 8 CFE-CGC
NEGATIFS : 13 CGT - 2 CFDT - 2 FO

Page 1/2



Délégation nationale CGT GRDF

www.fnme-cgt.fr

Syndicats CGT et CGT Ingénieurs Cadres et Techniciens

 @CseCCGTGRDF

 @CseCCGTGRDF

mercredi 8 juillet 2020





▼ 2. REX EOAI

Le document présenté est très succinct surtout s'agissant d'une restructuration de cette ampleur. **Certaines données présentées ne reflètent en rien la réalité du terrain car issues de ce qui est programmé et non de ce qui est réalisé** (d'après les chiffres fournis, vos tournées clientèles ne comportent en moyenne que 11 interventions !).

Comme nous pouvons l'observer, Gazpar est en partie responsable d'une augmentation de 28% des Interventions de Sécurité Gaz, soit plus de 45 000 interventions supplémentaires entre 2017 et 2019. Le personnel aurait mérité d'être reconnu pour ces efforts intenses dans les conditions de travail particulières que l'on connaît en IS.

La mise en place du projet EOAI a profondément déstructuré les cœurs de métiers de GRDF.

Cette restructuration a tiré l'entreprise vers le bas en lui faisant perdre des compétences purement gazières au profit de l'externalisation. La baisse de connaissance et de pratique gazière régulière a aussi un impact sur la sécurité des personnes et des biens.

Les élus CGT exigent que des REX EOAI soient présentés pour avis dans les CSE-E en région [lire la résolution].

Résolution EOAI



▼ 3. Suivi de la gestion de la crise sanitaire du covid-19 et de la reprise d'activité

La Direction de GRDF propose d'alléger les mesures sanitaires de protection face au COVID - 19 :

- ▶ Assouplissement du port du masque ;
- ▶ Abandon du port systématique des protections oculaires ;
- ▶ Allègement adapté des sens de circulation, en fonction de la configuration du site ;
- ▶ Allègement du corpus documentaire.

La CGT a alerté la Direction sur le fait que nous étions toujours dans un plan de déconfinement gouvernemental et que le PRA de l'entreprise s'applique jusqu'au 15 septembre 2020. Il est donc nécessaire et indispensable de continuer à appliquer les mesures telles qu'elles sont définies.

La CGT s'est opposée à la proposition irresponsable de supprimer les fiches Réflexe. Cependant nous avons proposé de les

alléger jusqu'au 15 septembre 2020 conformément à la situation sanitaire du pays. Nous n'avons pas reçu de réponse à cette proposition.



La Direction a indiqué que le risque « COVID-19 » était à gérer comme n'importe quel autre risque dans l'entreprise. La CGT a informé l'employeur qu'il était inenvisageable d'appliquer les mesures conservatoires mises en place durant la pandémie à tout moment. Ces mesures doivent être appliquées seulement dans le cadre d'une pandémie déclarée par le gouvernement français. Il serait inapproprié de mettre en application ces mesures pour la grippe saisonnière par exemple.

Nous sommes toujours en crise sanitaire avec un risque de contamination possible.

▼ 4. Enquête « c'est à vous » 2020

Tout va bien comme d'habitude pour la Direction de GRDF...

Elle se prévaut d'un « sentiment de discrimination très contenu de 7% contre 11% pour le panel d'entreprises comparables à GRDF ». En réalité, ce taux indique qu'il y a **646 agents**, sur les 9233 répondants, **qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours de la dernière année sur leur lieu de travail.** Ces situations génèrent des risques psychosociaux dont la direction doit prendre la mesure. Au vu de sa responsabilité d'employeur, comment et par quels moyens compte-t-elle faire cesser toutes actions discriminantes révélées par cette enquête ?

Pour rappel, l'auteur d'une discrimination encourt une sanction disciplinaire, s'il s'agit d'un salarié de l'entreprise, et des sanctions pénales (trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende). Les personnes morales peuvent elles aussi être déclarées responsables pénalement d'actes de discrimination. Les peines encourues sont celles prévues par l'article 225-4 du Code pénal.

Il n'y a donc pas de quoi pavoiser. Une seule victime est déjà une victime de trop ! **Les élus CGT du CSE-C de GRDF restent vigilants sur cette question essentielle et invitent les agents à nous contacter pour organiser leur défense et faire cesser ces agissements qui n'ont pas lieu d'être dans notre entreprise !**

Déclaration enquête « c'est à vous »



**Prochaine séance le
17 septembre 2020**

Page 2/2



Délégation nationale CGT GRDF

www.fnme-cgt.fr

Syndicats CGT et CGT Ingénieurs Cadres et Techniciens



@CseCCGTGRDF



@CseCCGTGRDF

mercredi 8 juillet 2020

